

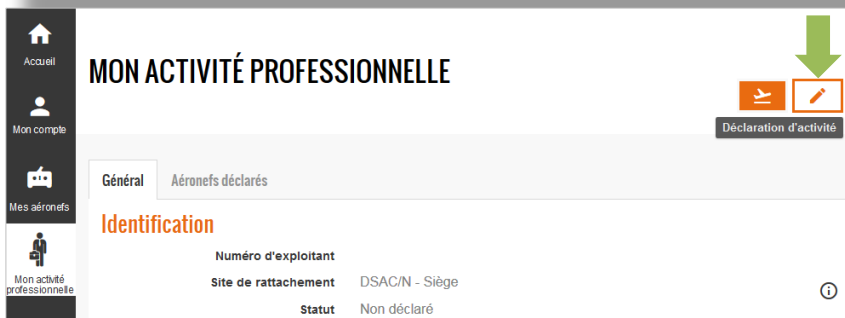
# AJOUT D'UN AÉRONEF DANS UNE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

Remarque : cette fiche peut également être utilisée dans le cas de la modification des données relatives à un aéronef déjà déclaré (voir §2 ci-dessous).

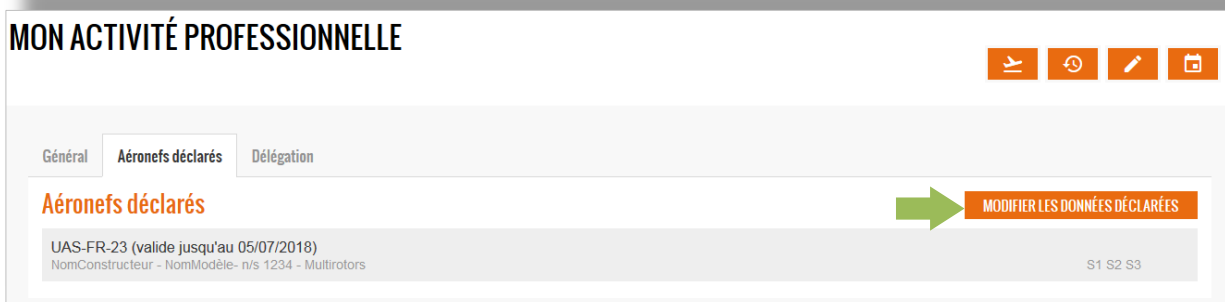
## Ouverture du formulaire d'ajout d'aéronef

### 1. Ouvrez le formulaire de déclaration d'activité

Option 1 : cliquez sur le bouton  « déclaration d'activité » :




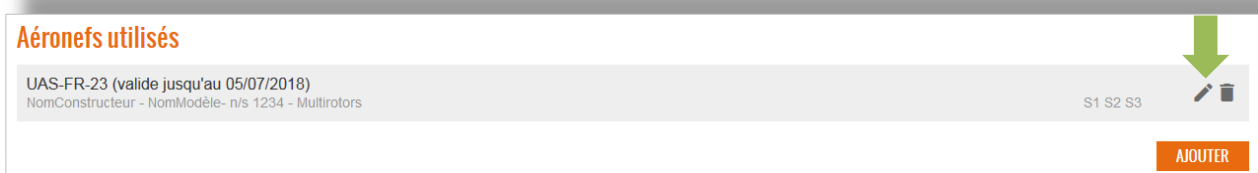
Option 2 : cliquez sur le bouton **MODIFIER LES DONNÉES DÉCLARÉES** :



2. Dans le bloc « Aéronefs utilisés », cliquez sur **AJOUTER**



Remarque : pour modifier un aéronef déjà déclaré, cliquez sur 



# Description/enregistrement de l'aéronef

1. Indiquez si l'aéronef possède déjà, ou non, un numéro d'enregistrement

### AJOUTER UN AÉRONEF

L'aéronef possède déjà un numéro d'enregistrement  Oui  Non

## Numéro d'enregistrement

 Ne pas confondre l'enregistrement d'un aéronef par son propriétaire, et la déclaration d'un aéronef par un exploitant professionnel.

L'enregistrement est un concept introduit par la loi « drones » n° 2016-1428. Il s'applique au propriétaire de l'aéronef et il est obligatoire depuis le 26/12/2018, pour les aéronefs de masse  $\geq 800g$ . Il est également obligatoire si l'aéronef est équipé d'un dispositif de signalement électronique.

Le numéro d'enregistrement, de la forme UAS-FR-[numéro], est attribué par AlphaTango lorsque le propriétaire a enregistré l'aéronef.

L'exploitant professionnel d'un aéronef, de son côté, est tenu depuis 2012 de déclarer l'ensemble des aéronefs qu'il utilise : c'est l'objet de la présente fiche.

Pour un aéronef de moins de 800g non équipé d'un dispositif de signalement électronique, un exploitant professionnel peut se contenter de déclarer l'utilisation d'un drone sans l'enregistrer ou, s'il le souhaite et qu'il est propriétaire du drone, il peut choisir aussi de l'enregistrer.

- Si l'aéronef possède déjà un numéro d'enregistrement :

Cochez Oui, saisissez ce numéro, puis cliquez sur

**CONTINUER**

L'aéronef possède déjà un numéro d'enregistrement  Oui  Non

Numéro d'enregistrement\*

**CONTINUER**

Vérifiez les données pré-renseignées qui s'affichent et cliquez sur **ÉDITER** pour modifier les données\* ou **CONTINUER** pour passer à la saisie des données liées à l'utilisation professionnelle (**passer directement à la [rubrique suivante](#)**).

\*uniquement si vous êtes le propriétaire de l'aéronef

L'aéronef possède déjà un numéro d'enregistrement	Oui
Numéro d'enregistrement	UAS-FR-23
Type d'aéronef	Multirotors
Constructeur	NomConstructeur
Modèle	NomModèle
Numéro de série	1234
Plage de masse	2 kg < M ≤ 4 kg
<b>Équipements</b>	
L'aéronef est équipé d'un capteur d'image	Oui
Le capteur d'image permet un retour vidéo	Non
L'aéronef est équipé d'un pilote automatique	Oui

**RETOUR** **ÉDITER** **CONTINUER**

- Si l'aéronef ne possède pas déjà un numéro d'enregistrement, cochez Non, et indiquez si vous souhaitez enregistrer l'aéronef (ce qui suppose que vous en soyez le propriétaire) :

L'aéronef possède déjà un numéro d'enregistrement	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	
Vous êtes propriétaire de l'aéronef et vous souhaitez l'enregistrer	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	

### Obligation d'enregistrement

Voir ci-dessus l'encart « Numéro d'enregistrement » pour un rappel de ce qu'est l'enregistrement d'un aéronef par son propriétaire et en quoi il diffère de la déclaration d'un aéronef par un exploitant professionnel.

## 2. Décrivez l'aéronef

Choisissez le modèle de l'aéronef dans la liste des modèles prédéfinis (cette liste sera mise à jour avec les modèles les plus fréquemment déclarés/enregistrés) :

Liste de modèles prédéfinis*	Entrez les 1ères lettres du constructeur ou du modèle (ou choisir 'Autre')
------------------------------	--

Choisissez 'Autre' si le modèle de votre aéronef ne figure pas dans la liste, et renseignez le type d'aéronef, le constructeur et le modèle :

Liste de modèles prédéfinis*	Autre	
Type d'aéronef*		
Constructeur*	<input type="text"/>	
Modèle*	<input type="text"/>	

## 3. Renseignez le numéro de série et la plage de masse de l'aéronef

Numéro de série	<input type="text"/>	
Plage de masse*	<input type="text"/>	

### Numéro de série

Numéro propre à l'aéronef considéré\*, permettant de l'identifier. Il peut s'agir du n° de châssis (cas d'un aéronef vendu en série), du n° de série de la carte contrôleur / du pilote automatique (cas d'un aéronef assemblé à partir d'éléments séparés) ou tout numéro propre à l'aéronef considéré, attribué par l'exploitant (ex : 01).

\* C'est-à-dire qu'un autre aéronef du même modèle aurait un numéro différent

### Plage de masse

La plage de masse sélectionnée doit correspondre à la masse la plus élevée à laquelle l'aéronef est susceptible de voler (y compris ses équipements, ses batteries ou son carburant).

Il est possible de faire voler l'aéronef à une masse plus faible que la plage sélectionnée, mais il est interdit de le faire voler à une masse plus élevée.

Exemple: dans le cas d'un aéronef dont la masse peut varier, en fonction de ses équipements, entre 1.8 et 2.2 kg, choisir la plage de masse  $2 \text{ kg} < M \leq 4 \text{ kg}$  (correspondant à sa masse maximale de 2.2 kg).

#### 4. Renseignez la section « dispositif de signalement électronique »

##### Dispositif de signalement électronique : rappels

Le dispositif de signalement électronique ou numérique est rendu obligatoire pour les aéronefs télépilotés de masse  $\geq 800g$  par la loi 'drones' n° 2016-1428 (sauf cas particuliers : voir plus bas les cas de dispense). Lorsque l'aéronef est en vol, ce dispositif doit émettre différentes informations dont la position de l'aéronef et un numéro d'identification (appelé "identifiant (ID) de signalement électronique" dans AlphaTango).

La date d'obligation d'emport d'un tel dispositif dépend de la date d'enregistrement de l'aéronef :

- aéronef enregistré avant le 29/06/2020 : date d'obligation = 29/12/2020
- aéronef enregistré après le 29/06/2020 : date d'obligation = immédiate

Indiquez si l'aéronef est équipé, ou non, d'un dispositif de signalement électronique.

Si ce n'est pas le cas (réponse : non), cochez au moins une des cases correspondant aux cas de dispense d'emport d'un tel dispositif.

**Dispositif de signalement électronique**

Cette section concerne le dispositif de signalement électronique ou numérique rendu obligatoire pour les aéronefs télépilotés de masse  $\geq 800g$  par la loi 'drones' n° 2016-1428 (sauf cas particuliers). Lorsque l'aéronef est en vol, ce dispositif doit émettre différentes informations dont la position de l'aéronef et un numéro d'identification (appelé "identifiant (ID) de signalement électronique" dans AlphaTango). Cliquez sur les icônes d'aide pour plus de détails sur chaque champ à renseigner.

L'aéronef est équipé d'un dispositif de signalement électronique*	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	
Sera équipé prochainement (**)(**)	<input type="checkbox"/>	
Utilisation limitée à des sites d'aéromodélisme déclarés (*)	<input type="checkbox"/>	
Utilisation à l'intérieur d'espaces clos et couverts (*)	<input type="checkbox"/>	
Utilisation limitée à des missions au profit de l'Etat (*)	<input type="checkbox"/>	

(\*) Au moins une réponse obligatoire. (\*\*) Date d'obligation en fonction de la date d'enregistrement de l'aéronef, au plus tard le 29/12/2020.

##### Dispense d'emport d'un dispositif de signalement électronique ou numérique

Dans les cas suivants, l'emport d'un dispositif de signalement électronique ou numérique n'est pas obligatoire :

- « utilisation limitée à des sites d'aéromodélisme déclarés » : aéronefs utilisés à des fins de loisir et télépilotés à vue par un télépilote membre d'une association affiliée à une fédération reconnue, sur une zone d'activité fixée par décret comme ouvrant droit à cette exemption et publiée par la voie de l'information aéronautique,
- « utilisation à l'intérieur d'espaces clos et couverts »
- « utilisation limitée à des missions au profit de l'Etat » : aéronefs appartenant à l'Etat et exclusivement affectés à un service public, ou aéronefs utilisés dans le cadre de missions de douane, de police, de sécurité civile ou de renseignement (titre V du livre VIII du code de la sécurité intérieure),
- aéronef captif ou tracté à partir de la surface ou de l'eau (\*\*),

Si, au moment de son enregistrement, l'aéronef n'est pas équipé d'un dispositif de signalement électronique ou numérique, il faut cocher :

- l'un des motifs d'exemption, ou
- la case « Sera équipé prochainement », tant que la date d'obligation n'est pas passée (voir les dates limites ci-dessus).

(\*\*) Le motif d'exemption « aéronef captif ou tracté » sera disponible prochainement dans AlphaTango ; en attendant, cocher « Sera équipé prochainement ».

Indiquez si le dispositif de signallement électronique est amovible ou non.

### Types de dispositif de signallement électronique ou numérique

Le dispositif peut être :

- intégré à l'aéronef par le constructeur, ou
- amovible (balise ajoutée à l'aéronef, éventuellement transférable d'un aéronef à un autre : voir plus bas).

- Si le dispositif est intégré (amovible = non) :

Renseignez le format de l'identifiant et l'identifiant lui-même (voir plus bas)

The screenshot shows a form with the following fields and options:

- L'aéronef est équipé d'un dispositif de signallement électronique\***: Radio buttons for  Oui and  Non.
- Le dispositif est amovible\***: Radio buttons for  Oui and  Non.
- Format de l'identifiant\***: Radio buttons for  FR 30 octets and  ANSI/CTA/2063 40 octets.
- Identifiant\***: A dropdown menu and a text input field with the placeholder "Inutile de saisir les 0 du début".
- Confirmation Identifiant\***: A dropdown menu and a text input field with the placeholder "Inutile de saisir les 0 du début".

- Si le dispositif est amovible (amovible = oui) :

### Rappel : dispositif amovible partageable entre plusieurs aéronefs

Un même dispositif de signallement électronique amovible peut être partagé entre plusieurs aéronefs, mais uniquement si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- les aéronefs appartiennent au même propriétaire, et
- les aéronefs sont enregistrés dans la même plage de masse, et
- les types des aéronefs appartiennent au même « groupe »

Les différents groupes sont les suivants :

- groupe 1 : aérostat captif / aéromodèle de vol circulaire / aéromodèle de vol libre / montgolfière
- groupe 2 : planeur, aile (non motorisé) / dirigeable / parachute, parapente / aéronef à ailes battantes
- groupe 3 : hélicoptère / multirotors / convertible / combiné / paramoteur / autogire
- groupe 4 : avion, aile, planeur (motorisé)

Cas 1 : un dispositif a déjà été renseigné pour un autre de vos aéronefs, et ce dispositif est partageable avec l'aéronef en cours d'enregistrement

Dans ce cas, une liste déroulante est proposée avec tous les identifiants partageables.

Si vous souhaitez partager un identifiant, sélectionnez-le dans la liste.

Sinon, sélectionnez « Autre », et continuez comme dans le cas 2 ci-dessous

The screenshot shows the form with the identifier dropdown menu open. The dropdown list contains the following options:

- TSTDMO000000000000000000000000EX3MPLE
- Autre
- TSTDMO000000000000000000000000EX3MPLE

Cas 2 : saisie d'un nouvel identifiant :

Renseignez le format de l'identifiant et l'identifiant lui-même (voir plus bas)

The screenshot shows the form with the following fields and options:

- L'aéronef est équipé d'un dispositif de signallement électronique\***: Radio buttons for  Oui and  Non.
- Le dispositif est amovible\***: Radio buttons for  Oui and  Non.
- Format de l'identifiant\***: Radio buttons for  FR 30 octets and  ANSI/CTA/2063 40 octets.
- Identifiant\***: A dropdown menu and a text input field with the placeholder "Inutile de saisir les 0 du début".
- Confirmation Identifiant\***: A dropdown menu and a text input field with the placeholder "Inutile de saisir les 0 du début".

Saisie de l'identifiant :

**!** L'identifiant de signalment électronique est communiqué par le constructeur de l'aéronef (dispositif intégré) ou de la balise (dispositif « amovible »). En cas de doute sur l'identifiant à saisir, contactez le constructeur. Si l'identifiant que vous saisissez dans AlphaTango ne correspond pas exactement à celui diffusé électroniquement par l'aéronef en vol, celui-ci sera considéré comme potentiellement hostile par les systèmes de détection au sol et le propriétaire de l'aéronef encourt une sanction.

Pour limiter les erreurs de saisie, le champ doit être saisi deux fois : jouez le jeu, ne faites pas un copier-coller !

- Format « français » sur 30 octets :

Format de l'identifiant\*  FR 30 octets  ANSI/CTA/2063 40 octets

Identifiant\* [dropdown] [ ] [Inutile de saisir les 0 du début]

Confirmation Identifiant\* [ ] [Inutile de saisir les 0 du début]

L'identifiant est composé de trois blocs :

- 1er bloc : liste déroulante proposant tous les trigrammes « constructeur » enregistrés,
- 2ème bloc : 3 caractères alphanumériques,
- 3ème bloc : 24 caractères alphanumériques (inutiles de saisir les 0 du début : ils seront complétés automatiquement)

- Format « international » sur 40 octets :

Format de l'identifiant\*  FR 30 octets  ANSI/CTA/2063 40 octets

Identifiant\* [ ]

Confirmation Identifiant\* [ ]

## 5. Renseignez les équipements de l'aéronef

**Équipements**

L'aéronef est équipé d'un capteur d'image\*  Oui  Non

L'aéronef est équipé d'un pilote automatique\*  Oui  Non

**Équipements**

L'aéronef est équipé d'un capteur d'image\*  Oui  Non

Le capteur d'image permet un retour vidéo\*  Oui  Non

L'aéronef est équipé d'un pilote automatique\*  Oui  Non

### Capteur d'image

Cocher 'oui' si l'aéronef est équipé d'un capteur de prise de vue dans le spectre visible ou non visible.

Rappels:

- la capture d'images ou de données dans le spectre invisible nécessite une autorisation préalable; la demande est à adresser à la préfecture
- les exploitants professionnels doivent déclarer annuellement leur activité de prise de vue aérienne (CERFA N°12546 à adresser à la DSAC/IR de rattachement)

### Retour vidéo

Cocher 'oui' si l'aéronef est équipé d'une caméra susceptible de transmettre au télépilote en temps réel une vidéo lui permettant le contrôle des évolutions de l'aéronef.

### Pilote automatique

Cocher 'oui' si l'aéronef est équipé de capteurs et de calculateurs de vol conférant la capacité à évoluer sans un contrôle constant exercé par le télépilote par le biais de commandes transmises en temps réel.

Un simple système de stabilisation de vol sans capacité de navigation n'est pas considéré comme un pilote automatique.

## 6. Finalisez l'étape de description/enregistrement de l'aéronef

Si vous avez choisi de ne pas enregistrer l'aéronef, cliquez sur **CONTINUER** pour passer à la saisie des données liées à l'utilisation professionnelle de l'aéronef (**passer directement à la [rubrique suivante](#)**).

Si vous avez choisi d'enregistrer l'aéronef :

- Prenez connaissance de l'attestation pré-remplie et cliquez sur **ENREGISTRER L'AÉRONEF**.

En enregistrant cet aéronef, j'atteste en être (ou en représenter) le propriétaire et reconnais être dûment informé des obligations réglementaires attachées à son usage. J'atteste en outre la sincérité des informations déclarées et reconnais être informé que toute fausse déclaration peut être punie par la loi.  
Je reconnais également être informé que les informations déclarées pourront être utilisées à des fins d'enquêtes judiciaires, administratives ou de renseignement.

**ENREGISTRER L'AÉRONEF**

### Message d'erreur ?

Si les données saisies présentent une anomalie, celle-ci sera explicitée par un message d'erreur.

Dans le cas du bloc « Signalement électronique », le système vérifie notamment que l'identifiant de signalement n'est pas déjà utilisé pour un autre aéronef. Voir [ici](#) pour plus de détails sur la possibilité de partager un dispositif de signalement amovible entre plusieurs aéronefs du même propriétaire.

Après avoir cliqué sur le bouton Enregistrer :

- Un courriel de confirmation vous est adressé, avec un extrait du registre en pièce jointe (pdf)
- L'aéronef est ajouté à la liste de vos aéronefs enregistrés :


N° ENREGISTREMENT	DATE DE FIN DE VALIDITÉ	TYPE D'AÉRONEF	CONSTRUCTEUR	MODÈLE	N° SÉRIE	ID DE SIGNALEMENT
UAS-FR-62	07/08/2023	Multirotors	NomConstructeur	NomModèle	16845	[download] [share]
UAS-FR-61	07/08/2023	Multirotors	NomConstructeur	NomModèle	14562	[download] [share]

**⚠** Ne quittez-pas le formulaire d'ajout d'aéronef et de déclaration d'activité avant d'avoir finalisé la déclaration d'activité, sinon l'aéronef ne sera pas ajouté à votre déclaration d'activité et vous ne pourrez pas l'utiliser dans le cadre de vos activités professionnelles, même si vous l'avez enregistré (en tant que propriétaire).

- Il vous faudra éditer l'extrait du registre relatif à l'aéronef

**⚠** Rappel : lors de toute utilisation de l'aéronef, son utilisateur doit détenir un extrait du registre à jour (au format numérique ou papier), et doit le présenter en cas de contrôle.

Option 1 : un extrait du registre est joint au courriel de confirmation (voir ci-dessus)

Option 2 : depuis la liste de vos aéronefs enregistrés, cliquez sur le bouton  dans la ligne correspondant à l'aéronef concerné


N° ENREGISTREMENT	DATE DE FIN DE VALIDITÉ	TYPE D'AÉRONEF	CONSTRUCTEUR	MODÈLE	N° SÉRIE	ID DE SIGNALEMENT
UAS-FR-62	07/08/2023	Multirotors	NomConstructeur	NomModèle	16845	[download] [share]

Option 3 : depuis la liste de vos aéronefs enregistrés, cliquez sur la ligne correspondant à l'aéronef pour afficher l'écran de détail de l'aéronef, et cliquez sur le bouton **TÉLÉCHARGER UN EXTRAIT DU REGISTRE** du bloc Statut :

Statut	
Statut	Valide
Date de dernier enregistrement	09/08/2018 à 16:06
Date de fin de validité	08/08/2023

**RENOUVELER** **TÉLÉCHARGER UN EXTRAIT DU REGISTRE**

- Il vous faudra apposer le n° d'enregistrement sur l'aéronef

 Rappel : le numéro d'enregistrement doit être apposé en permanence, de façon visible, sur l'aéronef. L'écriture utilisée doit permettre une lecture à une distance de 30 centimètres, à l'œil nu.

Cas particuliers :

- Lorsque l'aéronef est une réplique fidèle à échelle réduite d'un aéronef original, le numéro d'enregistrement peut ne pas être directement visible, sous réserve d'être accessible après un démontage simple ne nécessitant pas d'outillage
- Pour les aéronefs de plus de 25kg, qui doivent être immatriculés et dont les marques d'immatriculation doivent être apposées sur l'aéronef, le n° d'enregistrement n'a pas à être également apposé

## Données liées à l'utilisation professionnelle de l'aéronef

### UTILISATION PROFESSIONNELLE DE L'AÉRONEF

- Renseignez la référence du contrôleur de vol / pilote automatique (si applicable)

Contrôleur de vol / pilote automatique\*



#### Contrôleur de vol / pilote automatique

Marque (fabriquant) / modèle / version de la carte contrôleur de vol + si nécessaire éditeur et nom du logiciel (firmware).

Exemples : DJI Inspire 2, DJI Phantom 4 Pro, 3D Robotics Pixhawk +Ardupilot APM:copter

Inutile de préciser le n° de version du firmware («firmware build»).

- Indiquez si l'aéronef fait l'objet d'une autorisation de conception

#### Autorisations détenues

- Aucune
- Attestation de conception
- Autorisation spécifique



## Autorisation de conception (« homologation » de l'aéronef)

La réglementation impose une "homologation" de l'aéronef dans les cas suivants:

- aéronef de plus de 25 kg, ou
- scénarios S-2 et S-4, ou
- aéronef de plus de 2 kg en scénario S-3 (sauf aérostat captif)

L'homologation peut prendre la forme d'une attestation de conception ou, par dérogation, d'une autorisation spécifique. Dans les deux cas:

- il s'agit d'une autorisation délivrée par la DGAC à la personne qui a déposé la demande d' "homologation"
- l'autorisation peut être "de type" (i.e. délivrée au constructeur/revendeur et valable pour tous les aéronefs du même modèle) ou "individuelle" (i.e. délivrée à l'exploitant et valable uniquement pour l'aéronef considéré)



Dans le cas d'une attestation de conception de type (délivrée à un constructeur ou un distributeur pour un drone de série), il ne faut pas confondre l'attestation de conception elle-même, délivrée par la DGAC et dont la référence doit être inscrite dans AlphaTango, et l'attestation de conformité que délivre le constructeur/distributeur à chaque client.

Dans le cas d'une attestation de conception :

The screenshot shows a form titled "Autorisations détenues" with a sub-header "Attestation de conception" selected. The form contains the following fields:

- Aucune
- Attestation de conception
- Type d'attestation: de type (dropdown menu)
- Numéro B/: 1023
- NO/NAV Rev.: (empty field)
- Date: 07/06/2018
- Autorisation spécifique

Dans le cas d'une autorisation spécifique :

The screenshot shows a form titled "Autorisations détenues" with a sub-header "Autorisation spécifique" selected. The form contains the following fields:

- Aucune
- Attestation de conception
- Autorisation spécifique
- Type d'autorisation: individuelle (dropdown menu)
- Référence: 2018/325-DSC/NO/OH
- Date: 07/06/2018

3. Renseignez les scénarios opérationnels pour lesquels l'aéronef est susceptible d'être utilisé, ainsi que les masses maximales associées

The screenshot shows a form titled "Scénarios opérationnels et masses maximales" with the following fields:

- S1 non captif: Masse maximale (kg) 2.5
- S1 captif
- S2: Masse maximale (kg) 2.5
- S3 non captif: Masse maximale (kg) 2.5
- S3 captif
- S4

Buttons: RETOUR, AJOUTER L'AÉRONEF

## Rappels sur les scénarios opérationnels

La réglementation distingue les scénarios suivants :

S-1 : utilisation hors zone peuplée, sans survol de tiers, en vue et à une distance horizontale maximale de 200 m du télépilote

S-2 : utilisation hors zone peuplée, sans tiers au sol dans la zone d'évolution, ne répondant pas aux critères du scénario S-1, à une distance horizontale maximale d'un kilomètre du télépilote

S-3 : utilisation en zone peuplée, sans survol de tiers, en vue et à une distance horizontale maximale de 100 m du télépilote

S-4 : utilisation hors zone peuplée ne répondant pas aux critères S-1 et S-2.

Captif : relié au sol (ou à un opérateur) par un câble

## Cas d'une utilisation en dehors des scénarios prédéfinis

Dans le cas d'un aéronef faisant l'objet d'une autorisation spécifique en vue de l'utiliser en dehors des 4 scénarios opérationnels de base, cet aéronef doit être rattaché au scénario opérationnel le plus proche, sur la base des critères suivants :

	En vue	Hors vue	
		Sans aucun tiers survolé	Survol possible de tiers
Hors zone peuplée	S-1	S-2	S-4
Zone peuplée	S-3		

## Scénarios et masses

Ne mentionner que les scénarios opérationnels prévus dans le manuel d'activités particulières (MAP) et que vous avez cochés au bloc "Activité" de la déclaration.



Dans le cas où une autorisation a été renseignée à l'étape précédente:

- il n'est possible de cocher des scénarios qui ne figurent pas sur l'autorisation que si, pour ces scénarios et à la masse renseignée, la réglementation n'impose pas que l'aéronef soit "homologué"
- il ne faut cocher que les scénarios prévus dans le MAP, même si l'autorisation mentionne d'autres scénarios
- les masses maximales renseignées ne doivent pas dépasser les limites mentionnées sur l'autorisation


## 4. Cliquez sur **AJOUTER L'AÉRONEF**

L'aéronef apparaît alors dans la liste des aéronefs utilisés de la rubrique Mon activité professionnelle :

### Aéronefs utilisés

UAS-FR-23 (valide jusqu'au 05/07/2018) NomConstructeur - NomModèle- n/s 1234 - Multirotors	S1 S2 S3	 
---	----------	---

**AJOUTER**

 Il faut finaliser la déclaration d'activité pour que l'ajout soit définitivement validé : voir la fiche [Déclaration d'activité](#)